

MAIRIE DE CHAMPCUEIL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2021

L'an deux-mil vingt et un, le 1^{er} février, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni à huis clos, en salle du conseil, le conseil municipal de la commune de Champcueil (Essonne), sous la présidence de Madame Sandrine JACQUET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Sandrine JACQUET, François PLANTÉ, Maryse GROSBOIS, Jean-Claude GUIRAO, Sandrine MANI, Jean-Luc QUINTO, Céline TROUBLÉ, Joël VALETTE, Gérard SABLIER, Michèle BUSSEAU, Béatrice CHARROYER, Didier HARDOUIN, François NÉMON, Séverine CHARBONNEL, Fernand LE COAT, Frédéric LE PORHIEL, Nathalie MOURLAN, Nadège DEHIL, Eric RENOU.

Ont donné pouvoir : Monsieur Geoffrey MASSONET,
à Madame Sandrine MANI.

Monsieur Matthieu VETARD,
à Michèle BUSSEAU.

Madame Axelle RAGU,
à Maryse GROSBOIS.

Madame Jade BRUNEL,
à Jean-Luc QUINTO.

Le Conseil municipal a désigné Madame Maryse GROSBOIS secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 19h35

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

Après examen et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2020.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne, contrôle de légalité.

2. PRÉSENTATION DES DÉCISIONS DU MAIRE

En vertu des délégations confiées au Maire par délibération du conseil municipal en sa séance du 29 mai 2020, selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente au conseil :

Décision n°2020-19 : Signature d'un avenant contractuel avec la compagnie Groupama.

Décision n°2020-20 : Signature d'un contrat pour la transmission électronique des actes au Préfet, représentant de l'État avec la société DOCAPOSTE.

Décision n°2020-21 : Signature d'un contrat pour l'entretien d'une partie des locaux de l'école maternelle avec la société JBR NETTOYAGE

Décision n°2021- 01 : Convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service ALSH périscolaire avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

Décision n°2021- 02 : Convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service ALSH extrascolaire avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

Décision n°2021- 03 : Convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service ALSH accueil adolescents avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

3. DEMANDE DE SUBVENTIONS À LA PRÉFECTURE DE L'ESSONNE ET AU CONSEIL RÉGIONAL D'ILE DE FRANCE POUR L'INSTALLATION DE VIDÉOPROTECTION

Après examen et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- **Autorise** Madame le Maire à demander lesdites subventions prévues au taux maximum auprès de l'État et de la Région d'Ile de France.
- **Dit** que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de l'Essonne, contrôle de légalité et à Madame le Trésorier municipal.

4. EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU SIARCE POUR L'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BREUILLET AU TITRE DE LA COMPÉTENCE RELATIVE À LA MOBILITÉ PROPRE

Après examen et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- **Approuve** l'adhésion de la commune de Breuillet au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau au titre de sa compétence relative à la mobilité propre.
- **Autorise** Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne, contrôle de légalité.

5. MODIFICATION DES COMITÉS CONSULTATIFS MUNICIPAUX

Après examen et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- **Modifie** le nombre de sièges dévolus aux habitants et l'augmente d'un seul si une candidature supplémentaire a été déposée, soit 11 au lieu de 10,
- **Dit** que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de l'Essonne, contrôle de légalité.

L'examen de l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire répond aux questions diverses.

Questions diverses de la liste « Mieux Vivre Ensemble »

- 1- **Des fils aériens ont été doublés rue de Beauvais récemment, probablement à cause de l'arrivée de la fibre. Le projet d'enfouissement des réseaux a-t-il été abandonné ou reporté ?**

Depuis 2020 EDF et ORANGE n'ont plus le droit d'utiliser le même poteau. Chaque concessionnaire doit utiliser son poteau. La fibre étant en train d'être installée, les poteaux sont donc doublés.

L'équipe municipale n'a jamais émis le souhait d'enfouir les réseaux Rue de Beauvais.

- 2- **Il a été annoncé lors de la dernière réunion publique 4 places de stationnement (non marquées) créées sur l'emplacement de l'ancienne mare à Beauvais. Des administrés signalent que seuls 3 véhicules peuvent s'y garer aisément. Combien ces travaux ont-ils coûté ? Une place PMR est-elle prévue sur les environs immédiats ?**

Un parking en grave de 4 places a été créé à Beauvais. Il est prévu de faire des marquages au sol afin de délimiter les emplacements de stationnement, pour cela les services techniques communaux attendent une météo plus clémente. Ces travaux ont coûté 12 775,20 € HT avec une prise en charge de 80% au titre de la subvention départementale dite des amendes de police soit 10 220,16 HT. Le reste à charge s'élève à 2 555,04€ HT.

- 3- **Avancement du dossier « Dent creuse » depuis le dernier CM du 14 Décembre 2020.**

Nous avons reçu le plan de masse de la société Bouygues Immobilier au mois de janvier 2021 et celui-ci a été présenté au Comité Consultatif Municipal Travaux – Urbanisme et Sécurité Routière le 14 janvier 2021.

Depuis nous n'avons eu aucune information supplémentaire.

- 4- **Quand débutera concrètement la révision du PLU sur notre commune ?**

Avant de commencer la révision du Plan Local d'Urbanisme, il faut voter le budget.


Par ailleurs plusieurs bureaux d'études ont déjà proposé des devis pour cette révision. L'un d'eux va être sélectionné prochainement. La révision du Plan Local d'Urbanisme pourra commencer dès le mois d'avril 2021.

L'examen de l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire communique les informations suivantes :

- 1- La municipalité souhaite attribuer un budget supplémentaire au CCAS afin d'aider les étudiants dans le besoin en leur proposant 2 bons alimentaires de 25 €.
- 2- Suite à la demande de subventions pour la piste cyclable, nous venons de recevoir un accord du Conseil départemental de l'Essonne pour nous attribuer la somme de 35 751,45 €, soit 35% du montant des travaux.

- 3- Le Parc National Régional, lors de la commission « éducation du territoire », a émis un avis favorable à la demande de subvention de l'ALSH de Champcueil, pour un montant de 1 758,50 €. Cette demande concerne un projet pédagogique relative à « l'initiation au développement durable et découverte de l'environnement direct ».

Madame le Maire lève la séance à 20h21.

Le Maire,

Sandrine JACQUET

